

## **Termes de références**

### **Audit Financier pour le programme :**

**« AMAL : Développer la résilience des femmes et des jeunes face aux défis climatiques et socio-économiques qui affectent leur territoire de vie »**

#### **Généralités :**

**Entité :** « Migrations & Développement »

**Objet :** Audit du Programme : « AMAL : Développer la résilience des femmes et des jeunes face aux défis climatiques et socio-économiques qui affectent leur territoire de vie »

**Période à auditer :** 01/01/2024 – 31/12/2026

**L'audit de programme sera réalisé en deux étapes :** un audit intermédiaire couvrant la tranche 1 (01/01/2024 - 30/06/2025) et un audit final couvrant la tranche 2 (01/07/2025 – 31/12/2026)

**Date limite de dépôts des offres :** 18/08/2024

**Date limite de sélection des offres :** 18/09/2024

**Date estimée de démarrage de la prestation d'audit intermédiaire (tranche 1) :** 01/09/2025

**Date limite de fin de la prestation d'audit intermédiaire (tranche 1) :** 30/11/2025

**Date estimée de démarrage de la prestation d'audit final (tranche 2) :** 01/03/2027

**Date limite de fin de la prestation d'audit final (tranche 2) :** 31/05/2027

#### **Lieux de l'audit :**

L'audit financier sera réalisé au siège de l'association à Marseille. Si nécessaire, une mission pourra être programmée sur Agadir, Taliouine, Taroudant et Tiznit, au Maroc.

## Table des matières

I.	Avant-propos .....	3
II.	Description du programme .....	4
III.	Objectif de l’audit.....	9
IV.	Organisation de l’audit .....	9
	IV.1 Méthodologie et approche de l’audit.....	9
	IV.2 Lieu d’Intervention .....	10
V.	Déroulement et Etendue de l’audit .....	11
	V.1 Réunion de cadrage avec l’auditeur .....	11
	V.2 La réalisation et la restitution de l’audit financier.....	11
VI.	Rapports à fournir .....	12
VII.	Documents de référence .....	12
VIII.	Proposition technique et financière .....	12
IX.	Traitements des applications .....	13
	IX.1 Evaluation des applications .....	13
	IX.2 Budget .....	14
X.	Envoi des offres.....	14
XI.	Annexes.....	15
	XI.1 Budget du Projet .....	15
	XI.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement.....	21
	XI.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social.....	27

## I. Avant-propos

**Migrations & Développement** (M&D) est une association franco-marocaine de droit français, créée en 1986 par des migrants pour mener des actions de développement local dans les villages de leur région d'origine, l'Atlas et l'Anti-Atlas marocains. La reconnaissance des Autorités marocaines de l'apport de M&D lui a valu un Accord de siège avec le Gouvernement marocain en juin 1998.

L'association a structuré une méthode d'intervention entre Marseille, Taliouine, Agadir, Taroudannt et Tiznit, en opérant un passage progressif d'une organisation de développement, réalisant des projets avec les communautés de base et les divers partenaires locaux à une association d'appui au développement, en assurant la fonction d'animation territorial et d'accompagnement du pouvoir d'agir des acteurs, toujours sur la base d'un soutien aux initiatives issues des énergies locales. Ainsi, M&D se positionne comme acteur catalyseur afin de stimuler les dynamiques des acteurs du territoire et contribuer aux changements des territoires (transition agroécologique, formes nouvelles et facilitatrices de la participation, etc.).

Elle a structuré sa démarche dans sa **stratégie 2020 – 2025**, dont la **vision globale** est la suivante :

*Accroître les choix des habitants : contribuer à créer un espace où la population dispose du choix de vivre et de travailler dans son territoire, de le quitter ou d'y revenir, en demeurant ouverte à l'Autre, notamment par l'implication des réseaux de diasporas qui en sont issus, et de la diaspora de cœur*

La **valeur ajoutée** de M&D réside dans son approche intégrée qui se décline en deux volets :

- (i) Sa **capacité à agir sur plusieurs thématiques complémentaires** du développement territorial et à **encourager les initiatives multisectorielles** : agro et hydroécologie, gouvernance locale, animation du territoire, migrations (ici-là-bas), production et gestion des connaissances.
- (ii) Sa **capacité à faire dialoguer différents types d'acteurs** : Régions, Provinces, Communes, OSC, migrants.es, villageois.es, structures économiques, administrations, chercheurs.

Ce double positionnement (par thématiques et acteurs) permet de faire **émerger des solutions innovantes et durables adaptées à la zone d'intervention et aux acteurs du territoire**.

Au plan organisationnel, M&D a structuré ses activités en cinq pôles principaux : 1/ Agriculture Durable et Environnement (ADE), 2/ Gouvernance et Animation Territoriale (GAT), 3/ Mobilités et Solidarité (MS) 4/ développement Economique Local (DEL), 5/ Apprentissages, Communication pour le changement social et Essaimage (ACE). Une équipe de 38 salariés (e)s (4 en France et 34 au Maroc, dont le Directeur – à cela s'ajoute 5 VSI, 1 Services civique et 3 stagiaires et une trentaine de bénévoles actifs, en France et au Maroc assurent l'action et le suivi de terrain. A noter que l'équipe du présent programme est répartie sur tous les sites de M&D pour être au plus proche de leur zone d'intervention.

## II. Description du programme

Développer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques et socio-économiques qui touchent les jeunes et les femmes : pour cela, le programme s'appuiera sur 38 ans d'expertise de M&D, son approche territorialisée et ses capacités à faire dialoguer différents types d'acteurs. Dans sa 1<sup>ère</sup> phase, AMAL contribuera à : 1) sensibiliser 10 000 personnes pour déconstruire les stéréotypes de genre et les préjugés sur l'économie verte ; 2) soutenir l'engagement de 9 Collectivités Territoriales et Administrations pour déployer des actions en faveur de l'insertion socio-économique verte et inclusive ; 3) créer 2 dispositifs de mutualisation d'expériences et 1 parcours d'accompagnement pour l'émergence, la consolidation et la valorisation d'initiatives économiques vertes ou numériques. Au terme de 9 ans de programme, AMAL aura contribué à l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques, ainsi qu'à l'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes, notamment par l'économie verte.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :**

Développer une culture égalitaire et écoresponsable pour faciliter le développement d'une économie verte et inclusive est l'enjeu auquel répondra l'OS1 du projet. Pour ce faire, les équipes et pratiques de M&D seront renforcées (R1.1) via notamment la finalisation, la mise en place et la diffusion d'un dispositif de suivi-évaluation orienté changements. Afin de renforcer les acteurs du territoire dans leur ensemble, une Académie de l'Égalité sera également mise en place et proposera 3 parcours d'apprentissage pour la prise en compte de l'égalité femmes-hommes (F-H) dans les projets locaux. Dans un second temps, et toujours dans l'objectif de diffuser le principe d'égalité entre les sexes et de déconstruire les stéréotypes de genre, les différents acteurs des territoires seront sensibilisés à l'autonomisation socioéconomique des femmes au travers d'une campagne (R1.3.). Une autre campagne de sensibilisation traitera des avantages de l'économie verte (R1.2). Ces 2 campagnes seront élaborées et menées par 6 OSC locales techniquement et financièrement appuyées par M&D.

A l'issue de la Phase 1, une Académie de l'Égalité est fonctionnelle.

A l'issue de la Phase 1, 10 000 personnes ont bénéficié d'au moins une action de sensibilisation aux avantages de l'économie verte.

A l'issue de la Phase 1, 10 000 personnes ont bénéficié d'au moins une action de sensibilisation à l'autonomisation socio-économique des femmes.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :**

En dépit des dispositifs nationaux et régionaux existants (SABIL, PNIAEF, etc.) pour l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes, ceux-ci demeurent peu déclinés aux échelons locaux. De plus, l'enjeu que constitue la transition écologique pour la préservation des ressources naturelles n'est généralement pas pris en compte dans ces programmes. C'est en réponse à ce double enjeu qu'a été dessiné l'objectif spécifique 2 du projet : mener un travail en direction des décideurs politiques locaux et provinciaux pour une appropriation et une déclinaison opérationnelle de mécanismes d'appui en faveur d'un développement de l'économie verte et inclusive, notamment en milieu rural. D'une part, 30 élus et fonctionnaires de 6 Communes seront formés et accompagnés pour élaborer et mettre en œuvre 6 actions concrètes soutenant le développement de l'économie verte (R2.1). D'autre part, au niveau de 2 Provinces, l'ingénierie des Plateformes de Jeunes de l'INDH sera redessinée selon une approche holistique de l'insertion socioéconomique des jeunes (R2.2). De façon complémentaire, 15 gestionnaires de ces Plateformes seront formés pour optimiser l'accueil des différents publics. En outre, un Conseil Provincial déclinera concrètement son Agenda de l'Égalité en menant au moins 1 action en faveur de l'inclusion numérique des femmes (R2.3).

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

A l'issue de la Phase 1, 30 élus ou fonctionnaires ont renforcé leurs compétences en matière d'insertion socio-économique par l'économie verte et inclusive.

A l'issue de la Phase 1, 2 plateformes de l'INDH ont optimisé l'ingénierie de ces dernières.

A l'issue de la Phase 1, 1 Conseil provincial a mis en œuvre au moins 1 mesure en faveur de l'inclusion numérique des femmes.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE 3 :**

Du côté des femmes et des jeunes (18-34 ans) porteurs de projets économiques verts, leur dynamique créatrice est freinée par un manque de synergies, de moyens (financiers et de compétences) et d'accès à la commercialisation de leurs produits ou services. Pour faciliter et encourager leur démarche, l'objectif spécifique 3 visera à pallier ces difficultés.

Aussi, à titre expérimental, un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) verra le jour au niveau provincial et un Tiers-Lieu sera créé dans une Commune (R3.1). Une capitalisation de ces actions pilotes visera à en modéliser la démarche afin de favoriser leur essaimage dans la région et au-delà. Parallèlement, 20 dirigeants (des femmes et des jeunes) d'activités vertes ou de marketing digital seront accompagnés pour consolider leur activité en vue d'en faire des modèles de réussite dans leur domaine (R3.2). Enfin, des actions de formation, de mise en réseau et de valorisation visant à faciliter la commercialisation des produits et services issus des initiatives vertes ou de marketing digital soutenues seront mises en place (R3.3).

A l'issue de la Phase 1, 1 PTCE et 1 Tiers-Lieu sont fonctionnels.

A l'issue de la Phase 1, 20 activités économiques vertes ou de marketing digital ont été renforcées, dont 60% sont portées par des femmes et 40% par des jeunes.

A l'issue de la Phase 1, au moins 120 jeunes ou femmes ont bénéficié d'un renforcement de compétences et/ou d'une mise en relation à des fins de commercialisation, notamment numérique.

### **Le tableau décrit le programme financé par l'AFD :**

Phase concernée du programme	<b>Phase 1 : 01/01/2024 - 31/12/2026</b>
Durée	<b>3 ans :</b> Tranche 1 (nb de mois) : 18 Tranche 2 (nb de mois) : 18
Budget total contractuel	<b>3 000 000 €</b>
Lieux	Maroc, Région Souss-Massa : Province de Tiznit, Province de Taroudant. Maroc, Région Draâ-Tafilalet : Province Ourzazate.
Objectifs de l'action	<b>Objectif global :</b> Développer la résilience territoriale face aux défis climatiques et socio-économiques qui touchent notamment les jeunes et les femmes.  <b>Objectifs spécifiques :</b> <b>OS1 :</b> Développer une culture égalitaire et écoresponsable pour faciliter le développement d'une économie verte et inclusive.  <b>OS2 :</b> Renforcer l'engagement des Collectivités Territoriales et des Administrations dans le développement d'une économie verte et inclusive.

**M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL**

	<p><b>OS3</b> : Favoriser l'émergence, la consolidation et la valorisation d'initiatives économiques vertes ou numériques, notamment portées par des femmes et des jeunes.</p>
<p>Bénéficiaires directs</p>	<p>Le nombre total de bénéficiaires directs est estimé, <i>a minima</i>, à <b>10 760 personnes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 Ressources Humaines M&amp;D bénéficiaires d'au moins une formation (S&amp;E, AOC, approche genre, économie verte)</li> <li>- 30 membres d'OSC locales bénéficiaires d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation</li> <li>- 10 000 habitants de la région Souss-Massa, bénéficiaires des actions de sensibilisation à l'autonomisation des femmes et à l'économie verte</li> <li>- 30 élus et fonctionnaires de 6 Communes bénéficiaires de formations et d'un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre d'actions en faveur du développement d'une économie verte et inclusive</li> <li>- 15 gestionnaires de Plateformes de Jeunes de l'INDH bénéficiant d'un renforcement des capacités en matière d'orientation, d'approche genre, de coaching et d'économie verte</li> <li>- 10 représentants du Conseil Provincial de Tiznit bénéficiaires d'un accompagnement technique à la mise en œuvre de mesures en faveur de l'accès des femmes au digital</li> <li>- 15 gestionnaires du PTCE à Tiznit, bénéficiaires d'un accompagnement technique et financier à la mise en place du PTCE</li> <li>- 15 gestionnaires d'un Tiers-Lieu, bénéficiaires d'un accompagnement technique et financier à la mise en place du Tiers-Lieu</li> <li>- 20 dirigeants de projets économiques verts bénéficiant de formations et d'un accompagnement technique et financier au développement de leur activité</li> <li>- 100 jeunes de Clubs informatiques, bénéficiant d'un appui à leur inclusion numérique et d'un renforcement de compétences en marketing digital</li> <li>- 500 personnes sensibilisées par le festival de la laine du Siroua</li> </ul> <p>Il est important de souligner que la valeur ajoutée de M&amp;D réside en partie dans son rôle de catalyseur et de facilitateur de dialogue multi-acteurs. Ainsi, son approche réside principalement dans le fait d'accompagner et de renforcer des OSC et CT dans la mise en œuvre d'actions ou de dispositifs concertés et pérennes. Au-delà du nombre de bénéficiaires directs du projet, <b>il convient de prendre en compte le nombre de structures accompagnées, renforcées ou créées soit 21</b> réparties comme suit : 6 OSC, 6</p>

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

	Communes, 1 Conseil Provincial, 4 clubs informatiques, 2 Plateformes de Jeunes de l'INDH, un PTCE et un Tiers-lieu.
Bénéficiaires indirects	50% de la population totale des provinces de Taroudant et de Tiznit, soit environ <b>600 000 personnes</b> .
Résultats attendus	<p><b>Résultat 1.1 :</b> Les équipes et pratiques de M&amp;D sont renforcées afin d'appuyer durablement le développement de l'économie verte et numérique chez les jeunes et les femmes.</p> <p><b>Résultat 1.2 :</b> Les différents acteurs des territoires sont sensibilisés aux avantages de l'économie verte.</p> <p><b>Résultat 1.3 :</b> Les différents acteurs du territoire sont sensibilisés à l'autonomisation socio-économique des femmes.</p> <p><b>Résultat 2.1 :</b> Six Communes mettent en œuvre des actions en faveur du développement d'une économie verte et inclusive.</p> <p><b>Résultat 2.2 :</b> Une ingénierie novatrice des Plateformes de Jeunes de l'INDH est mise en œuvre dans 2 provinces.</p> <p><b>Résultat 2.3 :</b> Conseil Provincial expérimente la déclinaison de son Agenda de l'Egalité en action concrète en faveur de l'inclusion numérique des femmes.</p> <p><b>Résultat 3.1 :</b> Deux dispositifs innovants sont développés et implémentés pour la mise en réseau des différents acteurs du territoire en vue de la création d'initiatives économiques vertes novatrices.</p> <p><b>Résultat 3.2 :</b> Au moins 20 activités économiques vertes ou numériques sont renforcées.</p> <p><b>Résultat 3.3 :</b> La commercialisation des produits et services issus des initiatives vertes ou numériques soutenues est facilitée.</p>
Activités principales	<p><b>Activité 1.1.1 :</b> Consolider un système de suivi, évaluation et redevabilité à l'échelle de M&amp;D, intégrant l'approche genre, l'approche orientée changement et les mesures d'impacts.</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Consolider les orientations stratégiques de la structure et renforcer les compétences des équipes.</p> <p><b>Activité 1.1.3 :</b> Créer et développer une Académie de l'Egalité à destination de divers publics (institutions publiques, OSC, etc.).</p> <p><b>Activité 1.2.1 :</b> Collecter et analyser des données pertinentes sur les initiatives économiques vertes ou numériques développées par et/ou pour les jeunes et les femmes de la région.</p> <p><b>Activité 1.2.2 :</b> Sélectionner les OSC qui déploieront une campagne de sensibilisation sur les avantages de l'économie verte pour le développement territorial.</p> <p><b>Activité 1.2.3 :</b> Accompagner les OSC dans le déploiement d'une campagne régionale de sensibilisation aux avantages de l'économie verte pour le développement territorial.</p>

	<p><b>Activité 1.2.4 :</b> Diffuser les initiatives vertes du territoire comme exemples inspirants.</p> <p><b>Activité 1.3.1 :</b> Sélectionner les OSC qui déploieront une campagne de sensibilisation à l'autonomisation socio-économique des femmes.</p> <p><b>Activité 1.3.2 :</b> Accompagner les OSC dans le déploiement d'une campagne régionale de sensibilisation à l'autonomisation socio-économique des femmes.</p> <p><b>Activité 1.3.3 :</b> Capitaliser et diffuser la méthodologie de campagne de sensibilisation.</p> <p><b>Activité 2.1.1 :</b> Accompagner les Communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement d'une économie verte et inclusive.</p> <p><b>Activité 2.1.2 :</b> Renforcer les compétences des élus et fonctionnaires de 6 Communes pour le développement d'actions en faveur du développement d'une économie verte.</p> <p><b>Activité 2.1.3 :</b> Evaluer, promouvoir et diffuser les actions mises en œuvre par les 6 Communes.</p> <p><b>Activité 2.2.1 :</b> Accompagner l'INDH dans le développement d'une nouvelle ingénierie pour les Plateformes de Jeunes à partir d'un transfert de compétences des Missions Locales.</p> <p><b>Activité 2.2.2 :</b> Renforcer les compétences des gestionnaires des Plateformes en matière d'orientation, d'approche genre, de coaching et d'économie verte ou numérique.</p> <p><b>Activité 2.3.1 :</b> Accompagner 1 Conseil Provincial dans la mise en œuvre de mesures en faveur de l'accès des femmes au digital.</p> <p><b>Activité 2.3.2 :</b> Diffuser les mesures mises en œuvre par le Conseil Provincial en faveur de l'accès des femmes au digital.</p> <p><b>Activité 3.1.1 :</b> Accompagner la mise en place d'un partenariat et d'un transfert d'expériences (PTCE et Tiers-Lieu) entre la France et le Maroc.</p> <p><b>Activité 3.1.2 :</b> Modéliser le PTCE et le Tiers-Lieu à développer.</p> <p><b>Activité 3.1.3 :</b> Accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre des 2 dispositifs pilotes.</p> <p><b>Activité 3.1.4 :</b> Analyser et diffuser les 2 dispositifs pilotes.</p> <p><b>Activité 3.2.1 :</b> Sélectionner 20 activités économiques vertes ou de marketing digital.</p> <p><b>Activité 3.2.2 :</b> Renforcer les compétences de 20 gérants d'activités économiques vertes ou de marketing digital en matière de leadership, de gestion et de pratiques écoresponsables.</p> <p><b>Activité 3.2.3 :</b> Appuyer techniquement et financièrement les porteurs et porteuses des projets.</p>
--	--

	<p><b>Activité 3.3.1 :</b> Favoriser l'insertion socio-économique des jeunes au travers du marketing digital.</p> <p><b>Activité 3.3.2 :</b> Faciliter la commercialisation des produits et services verts issus des initiatives soutenues par le programme.</p> <p><b>Activité 3.3.3 :</b> Favoriser la création de partenariats pour la commercialisation de produits et services issus de l'économie verte.</p> <p><b>Activité 3.3.4 :</b> Valoriser le patrimoine bio-culturel dans le massif du Siroua.</p>
--	--

### III. Objectif de l'audit

Le programme mis en œuvre par « Migrations & Développement », financé à hauteur de 70 % par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du programme. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du programme s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d'audit ISRS400 de l'IFAC ; il n'est pas attendu un audit financier de programme (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « Migrations & Développement » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du programme.

L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe X2 ;
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD ;
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le programme et reportées dans le rapport financier ;
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>) ;
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

### IV. Organisation de l'audit

#### IV.1 Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation des deux audits (**audit intermédiaire tranche 1 du 01/01/2024 au 30/06/2025** et **audit final tranche 2 du 01/07/2025 au 31/12/2026**). Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

## **IV.2 Lieu d'Intervention**

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de « Migrations & Développement », situé au 42 boulevard d'Annam Bat 4 Rdc 13016 Marseille.

- si nécessaire, une mission pourra être programmée sur Agadir, Taliouine, Taroudant et Tiznit, au Maroc.

- auprès des partenaires de l'OSC bénéficiaires de rétrocession en France et au Maroc, situés :

- **CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS - SECTION D'AGADIR (CJD Agadir)**  
Faculté des Sciences Juridiques et Economiques  
Université Ibn Zohr, 80000 Agadir (Maroc)
- **UNIVERS STARTUP ET ENTREPRENEUR (USUE)**  
Bureau 3e étage 01 Immeuble Adrar 01 Avenue 11 janvier cité Dakhela, 80000 Agadir (Maroc)
- **ASSOCIATION ENTRELLES ENTREPRENEURES SOUSS-MASSA (ENTRELLES)**  
Annexe de Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridique Ibn Zohr, 80000 Agadir (Maroc)
- **ASSOCIATION VOIX DE FEMMES MAROCAINES (AVFM)**  
Rue 2 mars imm Afarni porte 4 riad es-Salaam, 80000 Agadir (Maroc)
- **FORUM DES INITIATIVES DES JEUNES - TALIOUINE (FIJ)**  
83500 Commune de Taliouine, Province de Taroudannt (Maroc)
- **ASSOCIATION DYNAMIQUE GENRE & DEVELOPPEMENT (DG&D)**  
80000 Agadir, Souss-Massa (Maroc)
- **TRANSITION ECOLOGIQUE TERRITORIALE PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION SOCIALE (TETRIS)**  
21 Av. Chiris, 06130 Grasse (France)
- **ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES (ARDML Sud Provence Alpes Côte d'Azur)**  
14 Rue Louis Astouin, 13002 Marseille (France)
- **MISSION LOCALE DU CANTON DE LA CIOTAT (ML La Ciotat)**  
241 Avenue Fernand Gassion, 13600 La Ciotat (France)
- **PARTENAIRE A IDENTIFIER EN DEBUT DE PROJET**

## V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps :

### V.1 Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

### V.2 La réalisation et la restitution de l'audit financier

Deux audits (intermédiaire et final) sont à réaliser pour le programme AMAL selon le calendrier suivant :

- Pour la réalisation de l'audit intermédiaire (tranche 1), la période estimée de la prestation ira du **01/09/2025 au 30/11/2025**.
- Pour la réalisation de l'audit final (tranche 2), la période estimée de la prestation ira du **01/03/2027 au 31/05/2027**.

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « Migrations & Développement » ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l'AFD (questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier, décrite dans la section V2, devra se faire en deux phases : la première après la fin de la tranche 1 du programme (30/06/2025) et la seconde à la fin du programme (31/12/2026).

Chaque rapport d'audit devra être fourni selon le calendrier suivant :

- **Pour la tranche 1 : avant le 30/11/2025**
- **Pour la tranche 2 : avant le 31/05/2027**

Ils devront impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Ils doivent indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe 2) doit être annexée à chaque rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre « Migrations & Développement » et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre « Migrations & Développement » et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du programme
- Le rapport financier intermédiaire au 01/09/2025 et le rapport financier final du programme au 01/03/2027
- Le budget détaillé du programme
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « Migrations & Développement » :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

## IX. Traitements des applications

### IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, le demandeur se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le programme « AMAL : Développer la résilience des femmes et des jeunes face aux défis climatiques et socio-économiques qui affectent leur territoire de vie » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire.

## **M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL**

Le prestataire en candidatant accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel d'offres. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

### **IX.2 Budget**

Le budget maximum pour l'audit est de **30 000 euros** toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

## **X. Envoi des offres**

Les offres, sont à envoyer, par mail, en pièces jointes, en langue française, avec en objet la référence : « AUDIT FI AMAL », impérativement à l'adresse suivante : [recrutement@migdev.org](mailto:recrutement@migdev.org) avec demande d'accusé de réception.

**Date limite d'envoi des candidatures : le 18/08/2024**

## XI. Annexes

### XI.1 Budget du Projet

N° du projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois  Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
<b>1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français</b>				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	2 100 000	857 140	1 242 860	70%
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1				
<i>Autres financements AFD (à détailler) :</i>				
<b>Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français</b>	<b>2 100 000</b>	<b>857 140</b>	<b>1 242 860</b>	<b>70%</b>
<b>2 - Autres ressources mobilisées</b>				
<b>2.1 - Ressources d'origine privée</b>				
<i>Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)</i>	18 000	6 000	12 000	1%
Fonds apportés par l'OSC	4 346	4 346	0	0%
<i>Autres fonds privés (à détailler)</i>				
Fondation de France	450 000	210 000	240 000	15%
Fondation RAJA	15 654		15 654	1%
			0	0%
<i>Recettes locales (à détailler)</i>				
			0	0%
			0	0%
			0	0%
<i>Partenaires locaux (à détailler)</i>				
			0	0%
			0	0%
...			0	0%
<b>Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée</b>	<b>488 000</b>	<b>220 346</b>	<b>267 654</b>	<b>16%</b>
<b>2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale</b>				
<i>Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)</i>	7 000	7 000	0	0%
<i>Collectivités territoriales françaises (à détailler)</i>				
Région PACA	25 000		25 000	1%
			0	0%
<i>UE (à détailler)</i>				
	200 000	50 000	150 000	7%
<i>Pouvoirs publics nationaux (à détailler)</i>				
Conseil Régional Sous Massa et Provincial	60 000	20 000	40 000	2%
Conseil Provincial de Tiznit	40 000	10 000	30 000	1%
Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de	50 000	50 000	0	2%
<i>Coopérations bilatérales (à détailler)</i>				
			0	0%
<i>Etablissements publics sous tutelle de l'Etat (à détailler)</i>				
ANDZOA	30 000	10 000	20 000	1%
			0	0%
...			0	0%
<b>Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et</b>	<b>412 000</b>	<b>147 000</b>	<b>265 000</b>	<b>14%</b>
<b>Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées</b>	<b>900 000</b>	<b>367 346</b>	<b>532 654</b>	<b>30%</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 224 486</b>	<b>1 775 514</b>	<b>100%</b>

Vincent BUTIN, Président de M&D  
Marseille le 15/09/2023

#### Migrations & Développement

42 bd d'Annam  
bat 4 rdc - BP 1R6  
13321 Marseille Cedex 16  
Tél : (+33) 4 95 06 80 20  
Fax : (+33) 4 91 46 47 36  
www.migdev.org



## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
<b>1- Immobilier, équipements technique et mobilier</b>				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.				
Aménagements hydro agricoles	40 000		40 000	1%
Travaux d'aménagements PTCE et Tiers Lieu	20 000		20 000	1%
- Dont équipements techniques et véhicules				
Materiel informatique et audio-vidéo	12 800	12 800	0	0%
Materiel Visioconférence	3 600	3 600	0	0%
Materiel informatique PTCE et Tiers Lieu	20 000		20 000	1%
Logiciels (abonnements)	8 100	4 050	4 050	0%
Véhicule	24 000	24 000	0	1%
			0	0%
- Dont logiciel filtrage			0	0%
Logiciel de Filtrage	1 510	1 510	0	0%
			0	0%
- Dont mobilier				
Mobiliers de bureau	3 200	3 200	0	0%
Equipement maison du Développement	3 500	3 500	0	0%
Equipement PTCE et Tiers Lieu	20 000		20 000	1%
<b>Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier</b>	<b>156 710</b>	<b>52 660</b>	<b>104 050</b>	<b>5%</b>
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				
			0	0%
- Dont fournitures et consommables				
Eau et électricité	1 800	900	900	0%
Carburant	21 600	9 000	12 600	1%
Fournitures pour supports pédagogiques et administratifs	6 720	3 360	3 360	0%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Location de bureaux	14 400	7 200	7 200	0%
			0	0%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
			0	0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Frais de telephone,internet et postaux	7 200	3 600	3 600	0%
Assurances	3 600	2 400	1 200	0%
			0	0%
<b>Sous total 2 - Achats et services extérieurs</b>	<b>55 320</b>	<b>26 460</b>	<b>28 860</b>	<b>2%</b>
<b>3- Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardienage, entretien, maintenance...)				
Entretien et maintenance	5 400	2 700	2 700	0%
Frais de redaction, graphisme, montage, diffusion	47 000	17 000	30 000	2%
Frais de conception d'applications	5 000	5 000	0	0%
			0	0%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
Honoraires consultants, formateurs et intervenants	193 500	127 000	66 500	6%
Frais intervenants externes	10 890	6 350	4 540	0%
Frais publication annonce	320	240	80	0%
Frais de sous traitance (traduction...)	5 000	2 100	2 900	0%
- Dont évaluation externe				
Honoraires et frais évaluation externe	35 000		35 000	1%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
Honoraires et frais Audit externe	30 000		30 000	1%
<b>Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes</b>	<b>332 110</b>	<b>160 390</b>	<b>171 720</b>	<b>11%</b>
<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet</b>				
Déplacements internationaux	16 800	10 900	5 900	1%
Déplacements locaux	12 600	6 300	6 300	0%
Frais de déplacement des participants	13 950	6 700	7 250	0%
Frais de visas	2 400	2 400	0	0%
Per diem mission internationale	14 000	7 000	7 000	0%
Frais de mission nationale	54 000	27 000	27 000	2%
			0	0%
<b>Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission</b>	<b>113 750</b>	<b>60 300</b>	<b>53 450</b>	<b>4%</b>
<b>5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)</b>				
Frais de reception des participants aux ateliers et formations	84 500	51 300	33 200	3%
Visites croisées / chantiers échanges	62 500	62 500	0	2%
Frais de séminaires / Manifestation / jury	60 500	33 500	27 000	2%
			0	0%
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>207 500</b>	<b>147 300</b>	<b>60 200</b>	<b>7%</b>

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

<b>6-Ressources Humaines</b> (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)				
<b>Personnel terrain</b>				
Personnel expatrié	164 910	83 000	81 910	5%
Personnel en appui ponctuel	0	0	0	0%
Equipe terrain technique	597 640	215 000	382 640	20%
Equipe soutien	170 280	80 000	90 280	6%
<b>Personnel siège dédié au projet</b>				
Equipe technique	210 600	94 000	116 600	7%
Equipe soutien	95 040	44 000	51 040	3%
<b>Personnel valorisé</b>	18 000	6 000	12 000	1%
<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>1 256 470</b>	<b>522 000</b>	<b>734 470</b>	<b>42%</b>
<b>7- Fonds redistributifs (ne concernant pas les rétrocessions)</b>				
<i>- Dont fonds d'appels à projets</i>				
Subventions OSC	90 000	45 000	45 000	3%
Subventions CT	120 000	60 000	60 000	4%
<i>- Dont fonds d'urgence (appui juridique...)</i>				
			0	0%
			0	0%
<i>- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)</i>				
Fonds d'appui projets économiques	300 000		300 000	10%
			0	0%
<b>Sous total 7 - Fonds redistributifs</b>	<b>510 000</b>	<b>105 000</b>	<b>405 000</b>	<b>17%</b>
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>2 631 860</b>	<b>1 074 110</b>	<b>1 557 750</b>	<b>88%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>2 631 860</b>	<b>1 074 110</b>	<b>1 557 750</b>	<b>88%</b>
<b>D-Coûts indirects</b>	<b>368 140</b>	<b>150 376</b>	<b>217 764</b>	<b>12%</b>
- % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	368 140	150 376	217 764	12%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 224 486</b>	<b>1 775 514</b>	<b>100%</b>
<p>Vincent BUTIN, Président de M&amp;D Marseille le 15/09/2023</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Migrations &amp; Développement 42 bd d'Annam bat 4 rdc- BP 186 13321 Marseille Cedex 16 Tél. : (+33) 04 95 06 80 20 Fax : (+33) 04 91 46 47 36 www.migdev.org</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>الهجرة والتنمية مigrations &amp; Développement</p> </div> </div>				

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

PAYS		MAROC			
Ressources Humaines	Coût Unitaire (salaire brut chargé)	Nombre de mois	Total	Contenu du poste / % temps passé / Implication dans le Projet/Structure d'appartenance	
<b>Personnel Expatrié (à détailler, une fonction par ligne, indiquer lieu d'affectation)</b>			<b>164 910</b>		
Coordinatrice du programme	1 650	9	14 850	En VSI à Taliouine durant les 9 premiers mois du programme, à <b>100%</b> sur le programme, sous la responsabilité du Directeur adjoint, elle aura pour missions : (i) la responsabilité du suivi financier et technique du programme, en coordination étroite avec la DAF et le Chargé GAF pour une articulation avec le volet budgétaire ; (ii) la responsabilité du S&E en coordination étroite avec l'Assistante Coordinatrice basée à Tiznit ; (iii) le management de l'équipe-programme ; (iv) la responsabilité du reporting interne et externe en coordination avec le Chargé GAF et l'Assistante coordinatrice ; (v) le suivi de la mise en oeuvre des formations à destination des équipes du programme ; (vi) les relations avec les bailleurs et les partenaires locaux et de la région Sud-PACA. A noter l'écart avec l'assistante coordinatrice s'explique par un VSI déjà en cours, donc des coûts SCD déjà réglés et l'inflation non comptée sur les 36 mois.	
Assistante coordinatrice	1 830	36	65 880	En VSI durant les 36 mois du programme, à <b>100%</b> sur ce dernier, sous la responsabilité de la Coordinatrice du programme, elle aura pour mission : (i) le développement et le suivi du dispositif de S&E orienté changement ; (ii) la formation des équipes en S&E et en ACC ; (iii) la programmation et coordination de l'équipe-programme basée à Tiznit, en collaboration avec la Coordinatrice du programme ; (iv) la rédaction des rapports internes et	
Chargé.e GAF du programme	1 830	36	65 880	VSI de M&D basé à Taliouine, à <b>100%</b> dans le programme, le chargé GAF, sous la responsabilité du Responsable Comptabilité, a pour missions : (i) la gestion et le suivi administratif, comptable, budgétaire et financier du projet ; (ii) le filtrage pour toutes les dépenses du projet ; (iii) l'analyse et le suivi du budget en collaboration avec l'Assistante Coordinatrice et la Coordinatrice	
Responsable Comptabilité et Gestion Financière	1 830	10	18 300	Salarié de M&D, basé à Agadir et à <b>28%</b> sur le programme, sous la responsabilité de la DAF, le chef comptable aura pour missions : (i) la supervision du chargé GAF du projet ; (ii) le suivi du respect des procédures comptables (logiciel, saisie feuilles de frais et grilles de saisie, etc.) ; (iii) le contrôle de la saisie comptable	
			-		
<b>Personnel en appui ponctuel (à détailler, une fonction par ligne)</b>			-		
			-		
<b>Personnel Local (à détailler, une fonction par ligne)</b>					
<b>Equipe terrain technique</b>			<b>597 640</b>		
Chargé.e de projet Economie verte	2 000	35	70 000	Salarié M&D, basé à Tiznit et à <b>100%</b> sur le programme, sous la responsabilité de l'Assistante coordinatrice, ce chargé de projet, spécialiste de l'économie verte, aura pour missions : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités du projet situées dans la province de Tiznit et en lien direct avec cette thématique ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) le management de l'Assistant programme sur l'économie verte ; (iv) l'appui au reporting interne (CR, etc.)	
Chargée.e de programme Inclusion numérique	2 000	35	70 000	Salarié M&D, basé à Tiznit et à <b>100%</b> sur le programme, sous la responsabilité de l'Assistante coordinatrice, ce chargé de projet, spécialiste de l'inclusion numérique, aura pour missions : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités du projet situées dans la province de Tiznit et en lien direct avec cette thématique ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.)	
Chargé.e de projet GAT / OSC	2 000	36	72 000	Salarié M&D, basé à Taliouine et à <b>100%</b> sur le programme, sous la responsabilité de la Coordinatrice, ce chargé de projet, spécialiste de la Gouvernance et de l'Animation territoriale, aura pour missions : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités du projet situées dans toute la zone d'intervention et en lien direct avec cette thématique ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.)	
Chargé.e de projet ACE 2	2 000	16	32 000	Salariée de M&D, basée à Agadir et à <b>50%</b> sur le programme, la chargée ACE, sous la responsabilité de la Coordinatrice du programme, aura pour missions : (i) la déclinaison opérationnelle des stratégies de capitalisation, de diffusion et d'essaimage ; (ii) l'élaboration, la réalisation et le suivi des activités du projet visant la capitalisation et l'essaimage des expériences (visites d'échange, études, guide, vidéos) ; (iii) la réalisation des TdR pour l'évaluation finale du programme. Ses activités se feront en coordination avec l'équipe-programme basée à Tiznit (à proximité d'Agadir), en articulation avec les 2 autres chargées ACE, avec une spécialisation en capitalisation.	
Assistant.e projet Economie verte	1 450	36	52 200	Salarié de M&D, basé à Taliouine et à <b>100%</b> sur le programme, l'Assistant Economie verte, sous la responsabilité du Chargé de projet Economie verte, aura pour mission : (i) la mobilisation des acteurs pour la réalisation des activités directement en lien avec la thématique (ateliers, formations-action, sensibilisation, forums, tables-rondes, etc.) sur l'ensemble du territoire d'intervention ; (ii) la logistique des activités (locaux, transports, hébergements, restauration, matériel, etc.) ; (iii) l'appui aux prestataires et partenaires lors des activités sur le terrain	
Assistante projet Egalité F-H 2	1 450	36	52 200	Salariée de M&D, basée à Tiznit et à <b>100%</b> sur le programme, l'Assistante Egalité F-H, sous la responsabilité du Chargé de projet Economie verte, aura pour mission : (i) la mobilisation des acteurs pour la réalisation des activités directement en lien avec la thématique (ateliers, formations-action, sensibilisation, forums, tables-rondes, etc.) sur l'ensemble du territoire d'intervention ; (ii) la logistique des activités (locaux, transports, hébergements, restauration, matériel, etc.) ; (iii) l'appui aux prestataires et partenaires lors des activités sur le terrain ; (iv) s'assurer de l'intégration de l'approche genre dans les activités du programme	
Animateur audiovisuel	1 200	24	28 800	Salarié de M&D, basé à Taliouine et à <b>67%</b> sur le programme, l'animateur audiovisuel, sous la responsabilité de la Chargée communication, aura pour missions : (i) les prises de vue (vidéos, photos, interviews) pendant les activités réalisées sur le terrain ; (ii) le montage des supports audiovisuels du programme, dans le respect du plan de communication établi en début de programme et en coordination avec Chargée communication	

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

Chargé.e communication	1 715	24	41 160	Salariée de M&D, basée à Agadir et à <b>67%</b> sur le programme, la Chargée communication, sous la responsabilité du Responsable Communication, aura pour missions : (i) le suivi du montage des supports audiovisuels du programme, dans le respect du plan de communication établi en début de programme et selon les lignes directrices de l'AFD ; (ii) la couverture com du programme sur les réseaux sociaux
Intendant	600	36	21 600	Salarié de M&D, basé à Taliouine et à <b>100%</b> sur le projet, l'Intendant aura pour missions : (i) l'accueil du public à la Maison du Développement ; (ii) la gestion et l'entretien des locaux, du matériel et des véhicules
			-	
<b>Equipe AGIR - 3eme année</b>				
			-	
Chargé.e de projet Gouvernance	2 200	12	26 400	Salarié de M&D, basé à Taliouine et à <b>33%</b> sur le programme (dernière année), le chargé de projet Gouvernance, sous la responsabilité de la coordinatrice, aura pour mission durant la 3ème année du programme : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités du projet situées dans le Siroua et en lien direct avec cette thématique ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.)
Chargé.e de projet Environnement	2 200	12	26 400	Salarié de M&D, basé à Taliouine et à <b>33%</b> sur le programme (dernière année), le chargé de projet Environnement, sous la responsabilité de la coordinatrice, aura pour mission durant la 3ème année du programme : (i) l'organisation et le suivi technique de toutes les activités du projet situées dans le Siroua et en lien direct avec cette thématique ; (ii) la coordination (contrats, TdR, réunions de cadrage, etc.) avec les prestataires et les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de ces activités ; (iii) l'appui au reporting interne (CR, etc.)
Chargé.e de projet 3 ACE	2 200	12	26 400	Salariée de M&D, basée à Taliouine et à <b>33%</b> sur le programme, la chargée ACE, sous la responsabilité de la Coordinatrice du programme, aura pour missions pour mission durant la 3ème année du programme : (i) la déclinaison opérationnelle des stratégies de capitalisation, de diffusion et d'essaiage ; (ii) l'élaboration, la réalisation et le suivi des activités du programme visant la capitalisation et l'essaiage des expériences (visites d'échange, études, guide, vidéos) ; (iii) la réalisation des TdR pour l'évaluation finale du projet. Ses activités se feront en coordination avec l'équipe-programme basée à Taliouine, en articulation avec les 2 autres chargées ACE, avec une spécialisation en essaiage.
Animatrice Egalité F-H 2	1 200	12	14 400	Salariée de M&D, basée à Taliouine et à <b>33%</b> sur le programme (dernière année), l'Assistante Egalité F-H, sous la responsabilité de la Coordinatrice du programme, aura pour missions, pour mission durant la 3ème année du programme, en complémentarité avec l'Animatrice Egalité à Agadir : (i) la mobilisation des acteurs pour la réalisation des activités directement en lien avec la thématique (ateliers, formations-action, sensibilisation, forums, tables-rondes, etc.) sur l'ensemble du territoire d'intervention ; (ii) la logistique des activités (locaux, transports, hébergements, restauration, matériel, etc.) ; (iii) l'appui aux prestataires et partenaires lors des activités sur le terrain ; (iv) s'assurer de l'intégration de l'approche genre dans les activités du
			-	
<b>Partenaires du projet</b>				
			-	
Chargé.e de projet AVFM	1 800	5,4	9 720	Salariée de l'AVFM, basée à Agadir et à <b>15%</b> sur le programme, la chargée de projet, sous la responsabilité de la coordinatrice du programme, aura pour missions : (i) le pilotage de la campagne de sensibilisation à l'autonomisation des femmes, en coordination avec les OSC locales ; (ii) l'élaboration et la réalisation d'un cycle de formation à l'écoute active et à l'approche genre, à destination des gestionnaires des Plateformes de l'INDH et des élus et fonctionnaires communaux
Chargé.e de projet CJD	1 800	9	16 200	Salarié du CJD, basé à Agadir et à <b>25%</b> sur le programme, le chargé de projet, sous la responsabilité de la coordinatrice du programme, aura pour missions : (i) la réalisation d'un cycle de formation sur la gestion d'une activité économique à destination des 20 porteurs de projets appuyés dans le cadre du programme ; (ii) l'identification de mentors pour assurer le mentorat des porteurs d'activités économiques soutenus par le programme ; (iii) le pilotage et le suivi des activités de mentorat
Chargé.e de projet USUE	1 800	7,2	12 960	Salarié d'Univers StartUp et Entrepreneur, basé à Agadir et à <b>20%</b> sur le programme, le chargé de projet, sous la responsabilité de la coordinatrice du projet, aura pour missions : (i) la réalisation d'un cycle de formation sur le coaching et l'orientation des jeunes à destination des gestionnaires des Plateformes de Jeunes de l'INDH ; (ii) la réalisation d'un cycle de formation sur la commercialisation à destination des 20 porteurs de projets appuyés dans le cadre du projet
Chargé.e de projet ENTRELLES	1 800	3,6	6 480	Salariée de ENTRELLES Entrepreneures, basée à Agadir et à <b>10%</b> sur le programme, la chargée de projet, sous la responsabilité de la coordinatrice du programme, aura pour missions : (i) l'appui à la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation à l'autonomisation des femmes (ex. forums provinciaux) ; (ii) la réalisation d'un cycle de formation au leadership féminin et au développement personnel à destination de porteurs de projets économiques appuyés dans le cadre du projet ; (iii) l'identification de femmes mentors pour assurer le mentorat des porteurs d'activités économiques soutenus par
Chargé.e de projet FIJ	1 800	1,4	2 520	Salarié du Forum d'Initiatives de Jeunes, basé à Taliouine et à <b>4%</b> sur le programme, le chargé de projet, sous la responsabilité de la coordinatrice du programme, aura pour missions : (i) la réalisation de supports de communication (vidéos, storytelling, etc.) pour la promotion des activités vertes soutenues par le programme
Chargé.e de projet - partenaire ESS	1 800	9	16 200	Salarié d'une association partenaire qui reste à préciser (partenariat initial remis en question suite au séisme du 8 septembre), à <b>25%</b> sur le programme, le chargé de projet, sous la responsabilité de la coordinatrice du programme, aura pour missions : (i) l'appui à la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation aux avantages de l'économie verte ; (ii) la réalisation d'un cycle de formation à l'économie verte aux élus et fonctionnaires communaux et aux gestionnaires de Plateformes de Jeunes de l'INDH ; (iii) la réalisation de formations-action à destination de porteurs de projets économiques appuyés dans le cadre du projet
			-	
			-	

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

Equipe soutien			170 280	
Directeur	6 000	7,2	43 200	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 20% sur le programme, le directeur aura pour missions : (i) la gestion des relations partenariales avec les OSC locales et avec les institutions régionales et provinciales ; (ii) le management du Directeur-Adjoint
Directeur adjoint	3 600	10,8	38 880	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 30% sur le programme, le directeur adjoint aura pour missions : (i) l'appui au Directeur dans l'organisation de son agenda ; (ii) la représentation de M&D dans les événements publics impliquant des déplacements régionaux (forums, séminaires, tables rondes, etc.) ; (iii) l'appui technique de la Coordinatrice du programme
Responsable RH et Audits	2 500	10,8	27 000	Salariée de M&D, basée à Agadir et à 30% sur le programme, la responsable RH et audits, en coordination avec la Coordinatrice du projet et la chargée GAF, et sous la responsabilité du Directeur, aura pour missions : (i) la gestion des processus de recrutement du personnel du projet ; (ii) le suivi continu du personnel et la mise en place de formations pour les équipes du projet ; (iii) la gestion et la préparation continue de l'audit du projet
Responsable Communication	2 000	14,4	28 800	Salarié de M&D, basé à Agadir et à 40% sur le programme, le responsable communication aura pour missions : (i) le suivi de la déclinaison et du respect de la stratégie de communication de M&D ; (ii) le management de l'animateur audiovisuel ; (iii) l'élaboration et le suivi du plan de communication du projet, en coordination avec la coordinatrice du projet et les OSC
Comptable	1 100	18	19 800	Salariée de M&D, basée à Taliouine et à 50% sur le programme, la comptable aura pour mission : le contrôle de la saisie comptable
Aide comptable	700	18	12 600	Salarié de M&D, basé à Taliouine et à 50% sur le programme, l'assistant comptable aura pour mission : le contrôle de la saisie comptable
			-	
	<b>TOTAL</b>		<b>932 830</b>	

### Personnel siège dédié au projet (si directement impliqué dans les activités du projet)

Une fonction par ligne	Coût Unitaire (salaire brut chargé)	Nombre de mois	Total	Contenu du poste / % temps passé / Implication dans le Projet
Equipe technique			210 600	
Coordinatrice projet France / Maroc	3 800	27	102 600	Salariée de M&D, basée à Marseille durant les 27 derniers mois du programme, avec des déplacements fréquents à Taliouine et à Tiznit, à 100% sur le programme et sous la responsabilité du Directeur Adjoint, aura pour missions : (i) la responsabilité du suivi financier et technique du programme, en coordination étroite avec la DAF et le Chargé GAF pour une articulation avec le volet budgétaire ; (ii) la responsabilité du S&E en coordination étroite avec l'Assistante Coordinatrice basée à Tiznit ; (iii) le management de l'équipe-programme ; (iv) la responsabilité du reporting interne et externe en coordination avec le Chargé GAF et l'Assistante coordinatrice ; (v) le suivi de la mise en oeuvre des formations à destination des équipes du programme ; (vi) les relations avec les bailleurs et les partenaires locaux et de la région Sud-PACA (raison pour laquelle le poste est basé à Marseille) ; (vii) la responsabilité de la recherche de cofinancements pour le programme (fundraising)
Chargée Partenariats et MEAL - ACE 1	3 000	36	108 000	Salariée de M&D, basée à Marseille et à 100% sur le programme, la Chargée Partenariats et MEAL aura pour missions, en coordination avec le Responsable Communication et la Coordinatrice du projet : (i) le pilotage des activités de capitalisation, de diffusion et d'essaimage du projet ; (ii) la réalisation de TdR pour les consultants (ex. étude externalisée) ; (iii) les relations partenariales avec des universités et centres de recherche ; (iv) la recherche de cofinancements pour le programme (fundraising)
			-	
Equipe soutien			95 040	
Directrice Administrative et Financière - Respo	6 600	14,4	95 040	Salariée de M&D, basée à Marseille et à 40% sur le programme, aura pour missions : (i) Formation et encadrement du chargé GAF ; (ii) Mise en place des Tableaux de bords et outils de suivi ; (iii) Formation et accompagnement des équipes à la gestion du programme, dont le suivi du projet (budget, indicateurs,...) et les procédures ; (iv) Audits internes de terrain ; (v) Consolidation et validation des rapports contractuels ; (vi) Responsabilité du S&E financier du programme
			-	
	<b>TOTAL</b>		<b>305 640</b>	

### Personnel valorisé dans le cadre du projet (si directement impliqué dans les activités du projet)

Une fonction par ligne	Coût Unitaire	Nombre de jours ou de mois	Total	Contenu du poste / Implication dans le Projet/Structure d'appartenance Préciser si mise à disposition ou bénévolat
Consultants bénévoles	300	60	18 000	Bénévoles M&D / consultant notamment sur activités 2.2.1. et 3.2.3. Au nombre de 20, les bénévoles - des entrepreneurs avec plus de 8 ans d'expérience et sélectionnés par le CJD et ENTRELLES Entrepreneures - auront pour fonction d'assurer le mentorat personnalisé des 20 porteurs d'activités économiques soutenus dans le cadre du projet
			-	
	<b>TOTAL</b>		<b>18 000</b>	
	<b>TOTAL GENERAL RH</b>		<b>1 256 470</b>	

**XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement**

**LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER**

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit :</b>
<b>N° convention AFD</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches :</b>

<b>1. QUESTIONS DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, le point a été vérifié</b>	<b>Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet ?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? <b>A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?</b>		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ?</li> <li>- Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ?</li> <li>- L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD</li> <li>- Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ?</li> </ul>		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</li> <li>- Si vous avez constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</li> </ul>		
Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?		

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par bailleur)		
Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des co-financiers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure)</li> <li>- Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet</li> </ul>		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<b>Conformité à la législation applicable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ?</li> <li>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> </ul> </li> </ul>		

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul>		
<p><b>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</li> </ul>		
<p><b>Dépenses de personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention ?</li> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b>Voyage et hébergement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont elles-exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b>Les dépenses d'équipement</b></p>		

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 €) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b>Expertises externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li> </ul>		
<p><b>Taux de change</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		
<p><b>Pour les CPP uniquement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ?</li> <li>- Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ?</li> <li>- L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ?</li> </ul>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p><b>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles</b> et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les</p>		

M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.		
<b>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</b>		

### XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "**Marché**")

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>2</sup>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

## M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

**M&D / Termes de Référence Audit financier du programme AMAL**

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.